



Help ! Démission forcée

Par auchndrve, le 25/04/2015 à 18:35

Bonjour,rnrnJe parle à chaud puisque je viens de quitter mon emploi en drive (préparation , livraison) rnJeudi après midi (13h30) je finis donc ma journée de boulot , je me prépare à sortir du bâtiment et posé sur les escaliers (en plein air , extérieur) entre la porte de sortie et l'entrée des bornes du drive , je trouve un téléphone par terre sur une marche . Je décide de le prendre avec moi . Par la suite je donne ce téléphone à un ami lui disant que j'avais trouvé celui ci dehors près de mon lieu de travail .rnVendredi , la personne ayant perdu son téléphone se manifeste en criant qu'on lui avait volé , qu'il pense qu'il l'aurait oublié dans un bureau etc ... Je n'ai rien dit sur le moment , voulant récupérer celui ci et lui remettre en main propre .rnArrive samedi , j'effectue ma journée de travail (6h - 12h15) et au moment de partir une de mes coordo (manager) souhaite me parler .rnJe monte donc avec elle et je me retrouve dans une petite pièce avec les 3 coordo (directeur du drive absent , victime du "vol" absente , aucun collègue) rnIls me demandent ce qui s'est passé jeudi et moi à mon tour , je leur demande ce qu'ils veulent me dire et pourquoi je suis convoqué.rnIls auraient donc tous consulter la caméra extérieur donnant sur les escaliers (vendredi après midi) et m'auraient vu prendre le téléphone qui je le rappelle était sur une marche . Et donc pour eux , le voler .rnMe demandant pourquoi ne pas l'avoir ramené dans l'immédiat et pourquoi ne pas avoir réagi lorsque la victime en a parlé , sachant que je ne possédais plus le téléphone , et que j'étais sur le point de le récupérer , je souhaitais donc lui rendre au plus vite . rnViens le moment où l'un d'eux me dit qu'ils n'auront plus jamais confiance , que je devais partir , et qu'il était inacceptable d'avoir une attitude comme la mienne, rnIls me disent : " soit tu démissionnes de toi même , soit on te vire " répété à plusieurs reprises.rnSentant cette pression de leur part (les 3 me fixant) je leur demandais comment ils pouvaient qualifier ça de vol alors que je l'ai trouvé dehors, ramassé et que je comptais le rendre dès lors que je l'aurai récupéré .rnL'un d'eux me dit : " si tu démissionnes , on ne dira rien à personne , ni aux collaborateurs , ni à personne d'autres , cela restera entre nous . " rnNe comprenant pas ce qui arrivait , n'ayant pas compris pourquoi il qualifiait ça de vol , ils me répétaient à nouveau : " si tu démissionnes

pas , on portera plainte "rnPuis l'une d'elle me tendit une feuille manuscrite pré remplie sur laquelle était déjà écrit tout ce qu'il fallait pour la démission , seul mon nom , la date et ma signature manquait .rnJ'ai pris la feuille et après une longue hésitation , je l'ai remplie , signé et renduernj'ai aussi rendu toutes les affaires , badge , etcrnQuelques heures plus tard , j'ai récupéré le téléphone et je l'ai ramené à une des coordo restée au boulot (16h30) , et récupérant ainsi une feuille sur laquelle était écrit : " je soussignée ... à reçu ce jour 25/04/15 le téléphone de... sans carte sim " ne sachant pas où elle est .rnJe n'ai à ce jour ni double de la feuille de démission (que j'ai réclamé mais déjà envoyé au directeur) , pas de feuille de salaire, le solde tout compte non plus , ni certificat de travail .rnEnfin j'ai croisé un collègue qui m'a avoué qu'à mon départ , les coordo ont convoqué tous les collègues présents pour leur annoncé mon départ et ce que j'avais fais ; le vol du téléphone , ne respectant pas ainsi ce qu'ils avaient dit lors de ma confrontation avec eux mêmes.rnJ'ai ainsi demandé une feuille avec les personnes présentes lors du briefing écrite de sa main lorsqu'elle m'a remis la feuille prouvant que j'avais rendu le téléphone mais elle a refusé .rnQue puis-je faire ? Merci

Par **Lag0**, le **25/04/2015 à 19:28**

Bonjour,rnSi vous ne vouliez pas démissionner, il fallait refuser !rnVous avez encore la possibilité de revenir sur votre démission, mais il faut le faire rapidement, par LRAR, en expliquant que vous avez agi sous le stress et la contrainte.

Par **auchndrve**, le **25/04/2015 à 19:35**

Merci de votre réponse mais en aucun cas ils ne me reprendront de plus je ne souhaite pas qu'ils portent plainte contre moi d'où le fait d'avoir signé la lettre de démission... comment je pourrai faire pour changer celle-ci en arrangement , licenciement arrangé ?

Par **Lag0**, le **25/04/2015 à 19:41**

Je vous ai expliqué que vous pouviez revenir sur votre démission. Vous seul pouvez le faire. Si vous ne le voulez pas, c'est que vous acceptez la situation...

Par **auchndrve**, le **26/04/2015 à 09:21**

Lorsque j'ai voulu récupéré une photocopie de la "lettre de démission pré remplie " , ma coordo m'a dit qu'elle l'avait envoyé directement au directeur général du magasin , dois-je donc lui envoyer aussi ma lettre recommandée ou dois-je l'envoyer aux RH ?rnMerci pour vos réponses